# SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ANNÉE 2009

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

## **SOMMAIRE**

Conformément aux dispositions prévues à l'article R. 212-34 du code de l'environnement, le présent rapport présente les travaux et les orientations de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Aronde et les résultats et perspectives de la gestion de l'eau dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Activité de la CLE en 2009	3
Mise en œuvre du SAGE	4
Structure porteuse du SAGE	5
Communication	5
Perspectives pour l'année 2010	5

## 1. Séance plénière

Au cours de l'année 2009, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Oise-Aronde s'est réunie une seule fois en date du 02 avril. Cette réunion s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal de Compiègne (60200). L'ordre du jour a porté sur :

- L'adoption du compte rendu de la séance plénière du 27 juin 2008;
- L'adoption du rapport d'activité de la CLE pour l'année 2008 ;
- La présentation et les premiers résultats de l'étude sur la modélisation de la nappe de Craie et la mise en place d'un schéma de régulation des prélèvements en eau;
- La proposition d'intégrer l'Association des irrigants du bassin de l'Aronde dans la CLE;
- L'adoption définitive du projet de SAGE Oise-Aronde avec les remarques formulées pendant la phase d'approbation avant l'envoi à M. le Préfet pour mise en œuvre;
- La délibération de la CLE sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie ;
- L'état d'avancement sur la création du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA).

Suite à cette réunion le SAGE a été envoyé à Monsieur le Préfet avec les pièces accompagnatrices. L'arrêté préfectoral de mise en œuvre a été pris le 08 juin 2009.

#### 2. L'animation et le Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réunit une seule fois en date du 17 février afin de préparer la séance plénière de la CLE du 02 avril.

Selon les règles de fonctionnement de la CLE, le bureau a pouvoir pour donner des avis sur les dossiers d'autorisation et de déclaration des dossiers loi sur l'eau.

#### Avis sur les dossiers loi sur l'eau

- Reconstruction du barrage de Venette (Autorisation = A) déposé par Voies Navigables de France (VNF)
  - → Avis favorable
- Projet d'assainissement des eaux pluviales de la ZAC le Clos Houssard à Grandfresnoy (Déclaration= D) déposé par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de l'Oise (OPAC)
  - → Avis favorable
- Augmentation du débit horaire du forage F2 sans modification global par F1 et F2 pour un usage d'irrigation (D) déposé par l'E.A.R.L. STRUBE
- → Avis favorable avec demande que le pétitionnaire s'engage à prendre en compte, le moment venu, les résultats de l'étude de modélisation qui débouchera sur un règlement d'eau.
  - Gestion des eaux pluviales du lotissement « le Clos du Moulin » à Sacy-le-Grand (D) déposé par Nexity Foncier conseil
- → Avis favorable sous réserve d'assurer le traitement des eaux ruisselées avant rejet dans le bassin d'infiltration et de s'assurer de la protection de la qualité de la nappe destinée à l'alimentation en eau potable puisque le projet se situe dans le périmètre éloigné du captage d'eau potable de Sacy-le-Grand.
  - Création du forage F7 en remplacement du forage F6 (conservé en piézomètre) et régularisation au titre de la loi sur l'eau du prélèvement sur le site de Lyon Pont (D) déposé par la Commune de Pont-Saint-Maxence
    - → Avis favorable

### Mise en œuvre du SAGE

Parmi les actions engagées par la structure porteuse du SAGE (actuellement Agglomération de la Région de Compiègne) :

L'étude concernant la réalisation du Schéma de Régulation des Prélèvements en Eau et Modélisation de la nappe de la Craie Picarde se poursuit avec le bureau d'études HYDRATEC. Plusieurs comités de pilotage ont été organisés pendant l'année 2009 pour suivre cette étude. La construction du modèle et son calage se sont poursuivis sur la fin de l'année.

L'animation a apporté son appui technique aux maitres d'ouvrages (syndicats de rivières, communes) sur des projets de restauration de rivières ou liés à la préservation des zones humides et continuera en 2010.

Afin de formaliser la mise en œuvre du SAGE Oise-Aronde et rendre totalement opérationnel les actions prescrites, un appel à projets est lancé entre 15 novembre 2009 et le 15 mars 2010 pour recenser les projets répondant aux objectifs du SAGE et pouvant bénéficier d'aides financières des partenaires et notamment de l'AESN selon les modalités en vigueur. Ces projets recensés seront à la base de la rédaction d'un contrat global de mise en œuvre du SAGE qui sera établi sur une durée de 5 ans (2010 – 2015).

## Structure porteuse du SAGE

A la fin 2009, le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) était toujours en cours de création. Suite à la séance plénière de la CLE du 02 avril, un courrier a été envoyé pour demander aux futurs membres d'adhérer au SMOA. Tous les membres ont délibéré favorablement sauf la commune de Labruyère qui n'a pas souhaité se prononcer. Cette abstention est considérée comme un refus d'adhésion. Dans ces conditions, Monsieur le Préfet de l'Oise a été saisi pour prendre un arrêté préfectoral de délimitation de périmètre qui est intervenu le 29 octobre. Les futurs membres ont trois mois pour délibérer à partir de la date d'arrêté préfectoral. Dans ces conditions, la création du SMOA intervient dans les conditions de majorité qualifiée.

## Communication

Réalisation d'une plaquette recto-verso d'information générale du SAGE

(Ci-joint)

 Réalisation d'un livret 8 pages sur la prise en compte des prescriptions du SAGE dans les documents d'urbanisme

(Ci-joint)

## Perspectives pour l'année 2010

L'étude sur la modalisation de la nappe de Craie et la mise en place d'un Schéma de Régulation des Prélèvements en Eau doit se terminer fin 2010. Il devra aboutir à une répartition du volume d'eau exploitable entre les catégories d'utilisateurs. Il est prévu par le prestataire la remise de l'outil (modèle) pour une meilleure gestion quantitative de nappe.

Il est prévu le lancement d'un inventaire complet des zones humides sur le bassin Oise-Aronde.

Plusieurs mesures physico-chimiques et biologiques doivent être programmées sur le ru de Berne et le fossé Traxin afin de constituer l'état initial avant mise en place du contrat. L'AESN et la Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Picardie doivent réaliser ces mêmes mesures sur les Masses d'Eau Petits Cours d'Eau (MEPC) qui doivent atteindre le bon état écologiques pour 2015.

Des réunions d'information sur l'appel à projets sont organisées au début du mois de février 2010 auprès des maitres d'ouvrages potentiels pour s'inscrire au contrat global. Il est souhaité que ce contrat puisse être signé d'ici la fin de l'année 2010.